

ANTOINE JULLIERON — CLAUDE-ANDRE FAUCHEUX

1649

1793

ANTOINE JULLIERON

1649-1701

|

VVE JULLIERON

1701-1708

|

MARCELLIN SIBERT

1703-1721

|

CLAUDE-MATHIEU PERROT

1721-1743

|

CLAUDE-MATHIEU PERROT ET JEAN-BAPTISTE DURY

1743-1745

|

JEAN-BAPTISTE DURY

1745

|

ROCH DEVILLE

1746-1749

|

DENIS-JOSEPH VIALON

1760

|

VVE VIALON

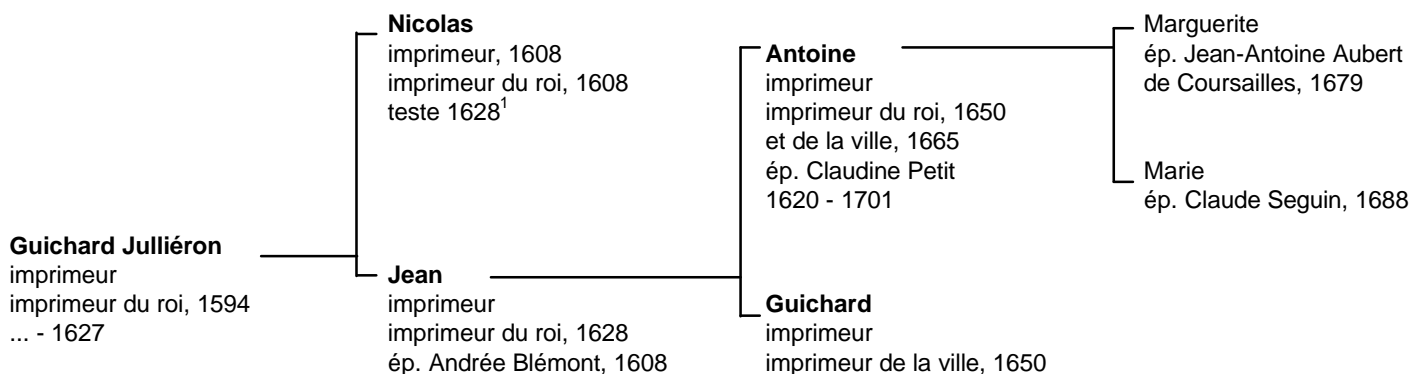
1760-1765

|

CLAUDE-ANDRE FAUCHEUX

1765-1793

ANTOINE JULLIERON, rue Raisin (1649-1701).



« Led. [19 janvier 1620] jay baptisé Anthoine, fils de Jean Jullieron m^{re} imprimeur à Lyon et de Andrée blemond dit Caille sa femme. Parrain Honorable Anthoine Pillehotte, marchand libraire à Lyon... ».

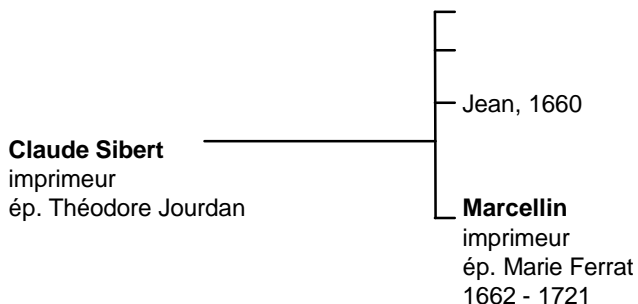
(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 20, n° 502.)

« Ledit iour [10 décembre 1701] a l'Eglise en g^{de} procession [a été enterré] sieur Antoine Jullieron capitaine pennon... ».

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 148, f° 107.)

CLAUDINE PETIT, VEUVE JULLIERON, rue Raisin (1701-[1708]).

MARCELLIN SIBERT, rue Confort (1703-1721).



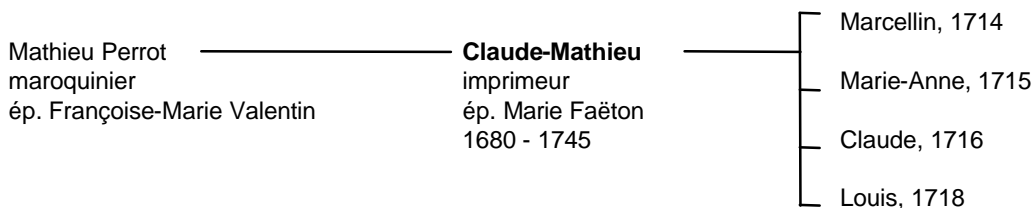
« Ledit jour [27 août 1662] j'ay baptisé Marcellin, fils de Claude Sibert, m^{re} imprimeur, et de Théodore Jourdan sa femme... ».

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 32, f° 265.)

« Led. [26 août 1721] j'ay ent : dans l'Eglise Marcelin Sibert, âgé de 59 ans M^{re} imprimeur, pnts Claude Perraud M^e. dud. art, son gendre, et Michel Goy aussi M^e dud. art ».

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 155, f° 133.)

CLAUDE-MATHIEU PERROT, rue Confort (1721-1743).



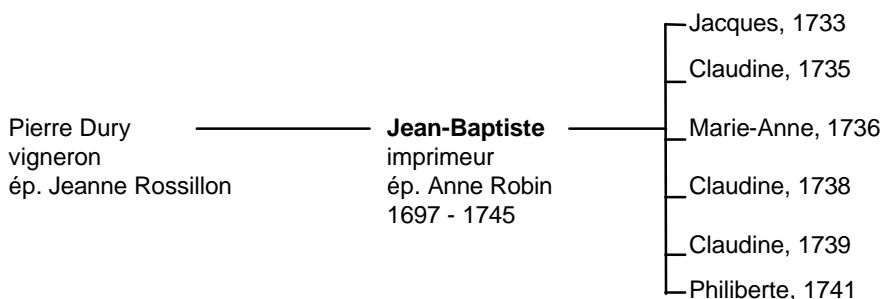
« Ledit iour [9 mars 1680] iai baptisé Claude Mathieu né ce jourdhuy, fils de Mathieu Perrot m^d maroquinier, et de Marie francoye [sic] Valentin sa femme... ».

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 40, f° 318.)

« Led. [1^{er} juin 1745] j'ai Enterré dans l'Eglise s^r Claude Perrot imprimeur, âgé de soixante-six ans... ».

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 173, f° 64.)

C.-M. PERROT & J.-B. DURY, rue Confort (1743-1745).



« Le vingt-six septembre mil six cent quatre vingt dix sept est né à Ternand, Jean Durris, fils de Pierre Durris et de Jeanne Rossillon, domiciliés à Ternand ; l'acte a été enregistré le vingt six septembre mil neuf [six] cent quatre vingt dix sept. ».

(Arch. Ternand [Rhône], 1697.)

« Le 6 [décembre 1745] j'ai Enterré au cimetièrre Jean Baptiste Dury imprimeur, âgé de quarante neuf ans... ».

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 173, f° 144.)

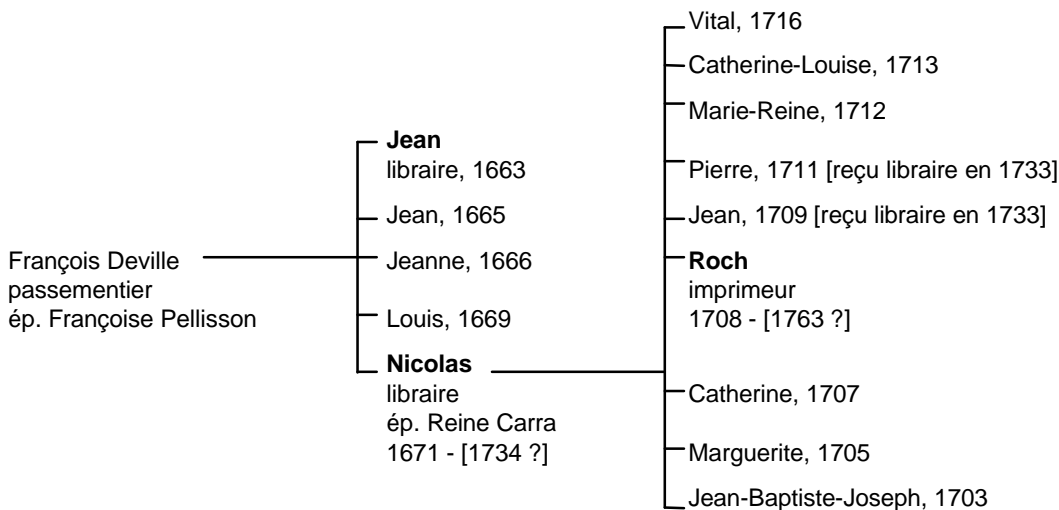
JEAN-BAPTISTE DURY, rue Confort (1745).

ROCH DEVILLE, rue Saint-Dominique (1746-1749).

« Led. [27 août 1708] Jay baptisé Roch, né hier, fils de sr Nicolas Deville, marchand Libraire, et de Reine Carra, sa femme... ».

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 62, f° 137.)

Mort, probablement, à Madrid, où il résidait encore en 1763.²



DENIS-JOSEPH VIALON, rue Minié, maison Dejussieu (1760).

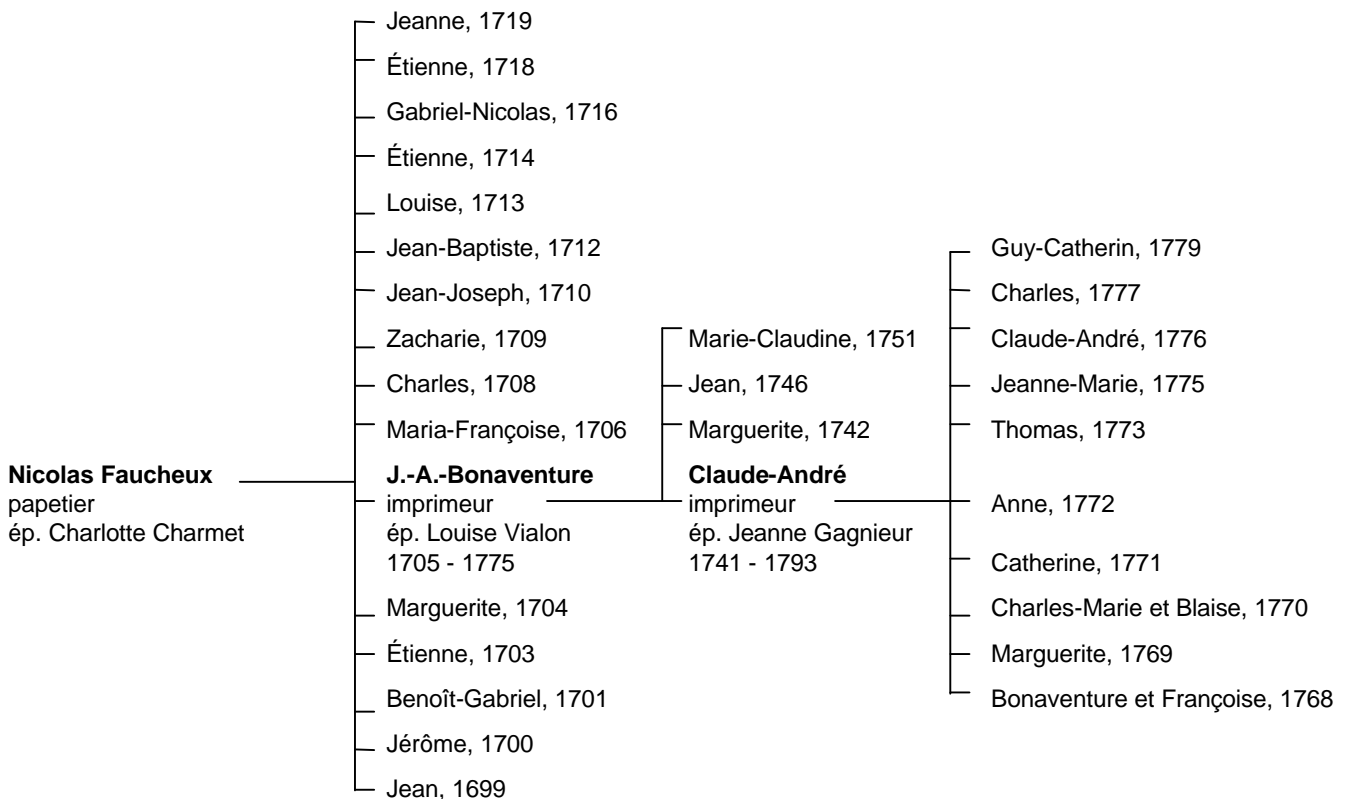
« Le 31 [août 1716] Jay baptisé Denis né aujourd'hui, fils de Pierre Vialon m^{tr}e imprimeur et libraire et de Guillaume Justet sa femme... ».

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 68, f° 68, 3^e pagin.)

Mort à Lyon en 1760.

FRANÇOISE DELAMOLLIÈRE, V^{VE} VIALON, rue Gentil (1760).

CLAUDE-ANDRÉ FAUCHEUX, rue Ferrandière (1760-1765).



« Le 19e mars [1741] jay baptisé Claude André, né d'hyer, fils de Jean André Bonaventure Faucheux, imprimeur libraire, et de Louise Vialon son épouse ; parrain Claude André Vialon imprimeur... ».

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 88, f° 34.)

« Faucheux, Claude André, âgé de 53 ans, natif de Lyon, y demeurant rue Ferrandière, imprimeur-libraire. ».

(*Liste générale des contre-révolutionnaires mis à mort à Commune-Affranchie ... jusqu'au 17 germinal [an II]*, Commune-Affranchie, an II, p.48. [à la date du 15 décembre 1793])

C.-A. FAUCHEUX, rue Port-du-Temple (1765-1767).

C.-A. FAUCHEUX, quai des Célestins (1767-1788).

C.-A. FAUCHEUX, Grande rue Mercière [n°14] (1788-1791).

C.-A. FAUCHEUX, rue Ferrandière [n°22], (1791-1793) (*Liste générale, sup.*).

Antoine Julliéron qui, en 1700, « tenait », rue Raisin, l'imprimerie des Deux-Vipères, appartenait à une vieille famille d'imprimeurs du seizième siècle. Guichard Julliéron (ou Jilleron), son grand-père, était devenu imprimeur du roi lorsque, en 1594, Henri IV dut exiler Jean Pillehotte et Jean Roussin, « pour estre factieux et adhérant aux ennemis rebelles » ; le consulat scinda alors le double office d'imprimeur et de libraire du roi que Pillehotte avait cumulé ; il donna le premier à Guichard Julliéron, le second à Thibaud Ancelin.³

En 1619, Guichard Julliéron avait acquis des héritiers de Jean II de Tournes, pour le prix de 9 500 livres, « plus 120 livres pour estrennes à la femme du vendeur », la maison de la rue Raisin, abandonnée depuis plus de trente ans par Jean II de Tournes, parti pour l'exil. C'était « une grande maison à quatre arcz de boutique, contenant deux chambres dessus et grenier, une cour et membres autour et au fond d'icelle » ; elle datait de 1556 et rapportait un revenu annuel de cent vingt livres. Cette imprimerie des de Tournes, plus tard des Julliéron, se trouvait à peu près sur l'emplacement de l'hôtel des Beaux-Arts actuel, la rue Raisin ayant été remplacée par la rue Jean-de-Tournes, mais une rue Jean-de-Tournes qui se prolongeait à l'ouest presque jusqu'à l'extrémité de la place des Jacobins actuelle.

Guichard Julliéron mourut en 1627 — et non en 1607 comme le dit Vingtrinier —, mais depuis 1608 il avait été remplacé dans l'atelier d'imprimerie par son fils aîné, Nicolas. Dès l'année qui suivit la mort de Guichard Julliéron, Nicolas, « affligé de maladie contagieuse... », instituait « pour son héritier universel sieur Jean Julliéron son frère », déjà maître imprimeur à Lyon.

C'est le fils de ce Jean Julliéron, Antoine, qui, en 1649, reçut de son père, « aagé et indisposé », la charge d'imprimeur du roi dont il était titulaire, celle d'imprimeur de la ville, dont il disposait aussi, allant à son fils puîné, Guichard. En 1665, ce dernier « discontinua sa profession et mit bas son imprimerie » ; Antoine, son frère, sollicita l'office devenu vacant, et le consulat le lui accorda aussitôt.

Antoine Julliéron devint donc à la fois imprimeur du roi et imprimeur de la ville, et il conserva ces deux bénéfices jusqu'au moment de sa mort, en 1701, après avoir testé et institué pour son héritière universelle sa fille Marguerite, épouse de Jean-Antoine Aubert de Coursailles.

La veuve d'Antoine Julliéron, Claudine Petit, ne laissa point périr les titres de son mari ; imprimeur du roi, imprimeur de la ville, elle était encore imprimeur du clergé et continua, dit-on, jusqu'en 1708 l'exercice de sa profession.

Je ne serais pas éloigné de croire cette date inexacte, et que la veuve Julliéron ait cessé ses fonctions quatre ou cinq ans plus tôt ; en effet, Marcellin Sibert, qui succéda à Antoine Julliéron, fut habilité à le remplacer le 26 juin 1703.

Ce Marcellin Sibert exerçait l'imprimerie à Lyon, rue Confort, dans la « maison Demalière », depuis l'année 1700. Avait-il quelque lien de parenté avec ce Jean Syber, imprimeur lyonnais du XV^e siècle, qui donna une si heureuse impulsion à l'illustration du livre ? Il est bien difficile de le savoir, à cause des lacunes de l'état civil ou plutôt à cause de son absence jusqu'au milieu du XVI^e siècle (1539).

Marcellin Sibert, fils de Claude, imprimeur comme lui, exerçait sous l'enseigne *À l'Épée royale*. Le 7 mai 1703, et bien qu'il exerçât illégalement depuis plus de trois ans,⁴ Sibert présenta requête tendant à ce qu'il fût reçu dans la communauté des imprimeurs ; mais le Conseil du roi ordonna qu'« avant faire droit, ledit Sibert représenterait ses Titres et capacités devant le lieutenant général de police », ce qui fut fait. En conséquence, et par arrêt du Conseil du 26 juin, il fut ordonné que Sibert « sera[it] reçu Imprimeur en ladite ville, au lieu et place d'Antoine Juilleron » mort deux ans auparavant.⁵

Il en fut pour notre imprimeur comme pour maints de ses confrères, fraudeurs impénitents, de qui le temps passait à contrefaire des éditions « privilégiées », ou à éditer des livres défendus. En 1707, et bien qu'il dût être désigné bientôt pour prendre part à l'élection des prochains officiers municipaux, Sibert, reçu imprimeur depuis le 26 juin 1703, se trouve, on ne sait pourquoi, du nombre de ces typographes qui, exerçant leur état au mépris des ordonnances, sont invités à justifier de leurs droits.

Mais avant qu'aucune décision nouvelle n'ait été prise à son sujet, Sibert se compromet dans maintes autres affaires de contrefaçon. En 1708, il est recherché au sujet d'une édition du *Parfait maréchal*, de Solleysel,⁶ qu'il aurait, dit-on, contrefaite au préjudice des libraires Aubouy[n] et Émery, de Paris.⁷ Sibert se défend mal. Je jouis, répond-il, depuis trois ans de la maîtrise ; quant au *Parfait maréchal*, je ne croyais pas que le privilège subsistât sur ce livre. D'ailleurs, il faut bien que je fasse vivre ma famille ; j'ai cru pouvoir imprimer cet ouvrage « sans blesser les intérêts de personne », et c'est bien pour mon compte que j'en ai entrepris la publication. Sa déchéance fut néanmoins prononcée, par arrêt [du Conseil daté] du Conseil de Versailles daté du 5 mars.⁸

On perquisitionne une autre fois encore, la même année, dans ses ateliers⁹ ; on trouve dans son ouvroir une édition des *Sermons* de Bourdaloue,¹⁰ mais au sujet de laquelle il justifie qu'il l'imprime pour le compte d'Anisson, « qui en a le privilège » ; on découvre cependant au quatrième étage de la maison qu'il habite « six piles du *Parfait Maréchal* », qui sont enlevées et transportées à la chambre syndicale.

Le 18 juin 1708,¹¹ au moment d'une visite faite chez Sibert par les représentants du

chancelier, on trouva dans son ouvroir trois presses en bon état de travail et une grande quantité de caractères. Tout cela, répond-il aux questions des enquêteurs, depuis la signification qui m'a été faite de l'arrêt qui m'a privé de ma maîtrise, est la propriété de Théodore Jourdan, ma mère, veuve de Claude Sibert, chez laquelle je loge ; celle-ci s'est fait adjuger ce matériel pour paiement de ses droits ; je promets de ne rien faire en mon nom jusqu'à ce qu'il plaise à Monseigneur le chancelier d'en décider autrement.

Ce fut sans doute dans le but de faire cesser cet état de choses que Sibert présenta en 1709 une requête tendant à ce qu'il lui fût donné acte de la représentation de ses titres, et à ce qu'il plût à Sa Majesté de lui accorder une des places alors vacantes : et le 2 mai 1711, au bas de cette requête, une ordonnance décida qu'il serait « fait droit ».

Marcellin Sibert avait épousé la veuve de Jacques Faëton, son confrère ; il n'en eut pas d'enfants. Mais Marie Ferrat amena dans son nouveau foyer, notamment sa fille, Marie Faëton.

Marcellin Sibert fut l'imprimeur de l'un des rares livres lyonnais illustrés du commencement du dix-huitième siècle, *Emblèmes ou Devises chrétiennes*, charmant petit in-18, « enrichi, dit son titre, de figures en taille-douce », et qu'il imprima pour le compte de la veuve Chavance et son fils, avant que celui-ci ne fût imprimeur lui-même. C'était en 1701 : Sibert n'était donc point encore en possession de son brevet.¹²

Marie Faëton, belle-fille de Sibert, épousa Claude Perrot.

Reçu imprimeur en 1721, Claude-Mathieu Perrot prit possession de l'atelier de son beau-père. En 1725, 1736 et 1739, il fut désigné pour prendre part aux opérations de l'élection des officiers municipaux ; deux ans plus tard — je veux dire en 1741 —, ses confrères lui confièrent un poste d'adjoint au syndic de la corporation.

En 1743, Perrot contracta une association commerciale avec un ancien apprenti de son beau-père, Dury. Ce Jean-Baptiste Dury, fils de Pierre, vigneron de Ternand en Lyonnais, avait, en effet, été placé en 1719 comme apprenti chez Marcellin Sibert. Sorti d'apprentissage, il avait, en 1726, épousé Anne, fille de Jacques Robin, drapier « drapant ».

Peu après son association avec Dury, Perrot mourut. Dury continua pendant deux mois encore l'exploitation de l'imprimerie, puis il mourut à son tour le 4 décembre 1745, dans son domicile rue Bellecordière. Anne Robin, sa femme, décéda peu après, et leurs enfants furent recueillis par l'Aumône générale.

Sibert puis son gendre Perrot imprimèrent pour les Pères du collège de la Trinité, notamment des ballets et comédies donnés par les élèves de ce séminaire.¹³

J'ai des raisons de supposer que ce fut Roch Deville qui bénéficia du brevet de Perrot. Roch Deville était le fils aîné de Nicolas Deville, libraire.

Les Deville furent une dynastie d'industriels du livre, Nicolas était associé avec Jean-Baptiste ; ils exerçaient rue Mercière, à l'enseigne de *la Science*.

Parmi les livres nombreux qu'éditèrent ces libraires, il faut citer, à part le *Traité de l'abus de Févret*,¹⁴ le *Grand dictionnaire françois et latin* de l'abbé Danet,¹⁵ traduit en latin la même année.

Nicolas Deville mourut en 1746, avocat en parlement, et son fils Roch lui succéda,

tandis que son frère Jean allait s'établir dans la même rue Mercière, à l'enseigne du *Grand Hercule*.

Les affaires de Roch Deville marchèrent fort mal ; en 1747 il fut déclaré en état de faillite. Il partit alors pour l'Espagne, où l'exportation des livres avait libre cours, et il s'établit à Madrid. Son brevet fut recueilli, en 1760, par Joseph-Denis Vialon, et ces faits expliquent ce passage d'un rapport que fit à Malesherbes, alors directeur de la Librairie, l'inspecteur Bourgelat, rapport conservé aux Archives nationales : « Roch Deville est retiré du commerce, il est depuis quinze ans à Madrid ».¹⁶

Roch Deville avait été syndic de sa corporation en 1741.

Denis-Joseph Vialon, qui était libraire depuis plus de dix ans et demeurait rue Mercière, bénéficia, en 1760, du brevet de Roch Deville ; il prêta serment le 23 février 1760,¹⁷ puis s'établit rue Minié, voie aujourd'hui disparue et qui se trouvait entre la rue Neuve et la rue Gentil.

Le 26 août 1760, Christophe Larochette, avocat en parlement, faisant fonctions de lieutenant de police, se transporte, en compagnie du syndic de la chambre syndicale, Pierre Duplain, qu'accompagne aussi un huissier, au domicile de Denis-Joseph Vialon pour y perquisitionner. Il s'agissait d'y rechercher si Vialon n'était point l'imprimeur d'une chanson « sur l'air du cantique du Chaste Joseph », et « contenant dix-huit couplets relatifs à la fabrique des Etoffes de soyes de cette ville, aux Maîtres Marchands et aux Maîtres ouvriers de lad. fabrique ». On ne trouva rien ; mais Vialon raconta qu'« étant à boire, il y avait environ un mois et demi, dans un cabaret situé rue Saint-Jean, vis-à-vis l'ancien gouvernement, il entendit chanter cette chanson par des personnes qui y buvaient » et qui lui proposèrent de la lui faire imprimer, ce qu'il refusa, ces gens « ne lui offrant point de faire les frais de l'impression ».

Vialon mourut dans la même année 1760, mais je n'ai pu découvrir l'acte de son décès ; il vivait encore le 26 août, et sa femme était veuve en 1761 : mourut-il accidentellement et hors de Lyon ? (Voir V^{ve} Vialon.)

Sa femme, Françoise Delamollière, lui succéda, et elle exploita son imprimerie pendant quatre ans encore. En 1765, elle fut remplacée dans le bénéfice de son brevet par son neveu Claude-André Fauchaux, qui avait été compagnon chez son père.

Claude-André Fauchaux ne lui succéda donc point. Notre imprimeur, après que le lieutenant de police Posuel de Verneaux lui eut, le 6 mars 1765,¹⁸ délivré un certificat de capacité l'admettant à succéder à Denis-Joseph Vialon, son oncle, dans le bénéfice de son brevet, prêta, le 27 avril suivant,¹⁹ le serment requis.

Vers le même moment, Fauchaux imprima « des brefs, des bulles et autres expéditions de Rome sans qu'ils soient revêtus des lettres patentes de Sa Majesté » ; après enquête, il est sévèrement « admonesté et [condamné] en dix livres d'amende applicables à la réforme des règlements de l'imprimerie ».

En 1782, un arrêt [du Conseil d'État] du 12 mars porte suppression de la *Défense de Guy Chartraire, marquis de Ragny*, et interdiction de Fauchaux.²⁰

C'est Claude-André Fauchaux qui, en 1788, imprima le précieux petit *Indicateur alphabétique des curiosités, établissemens réguliers et seculiers... de la Ville de Lyon*, qui fut le premier « bottin » de notre ville.

En 1793, il imprima encore l'*Almanach républicain du district de la Ville de Lyon*, prélude de l'exercice contre-révolutionnaire qui devait le conduire au supplice.²¹

Ce premier atelier étudié ici a donc duré près de 150 ans.

J'aurais réduit sans doute considérablement le nombre des firmes si, comme dans celle-ci, j'avais pu en suivre pas à pas le développement et la tradition.

Bibliographie

Sur Julliéron :

Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 20, f° 502 ; reg. 148, f° 107.

Arch. Lyon, Charité, G III.

G. Lepreux, *Gallia typographica, I*, Paris 1911, « Impr. du roi », p. 204-205.

Marius Audin, *L'Imprimeur du Roi*, Lyon, 1925, *pass.*

Marius Audin, *L'Imprimeur de la Ville*, Lyon, 1925, *pass.*

Sur Deville :

Arch. Lyon, HH VI, 563-48.

Arch. Lyon, Charité, D 27, G 4 et 165.

Sur Vialon :

Arch. Lyon, HH VI.

Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 88.

Sur Faucheux :

Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 59, f°64 v° ; reg. 203, f° 205 v°.

Arch. Lyon, HH VI, s. f. et 563-46.

Notes

1. Nicolas Julliéron est mort de la peste en novembre 1628. Cf. notamment Thérèse Moyne, *Les Livres illustrés à Lyon dans le premier tiers du XVII^e siècle*, Lyon, 1987, p.150. (JDM)

2. Depuis 15 ans d'après l'inspecteur de la librairie Claude Bourgelat (cf. L. Moulé, « Rapport de C. Bourgelat sur le commerce de la librairie et de l'imprimerie à Lyon en 1763 », *Revue d'histoire de Lyon*, t.13, 1914, p.51-65. (JDM)

3. Cf. Marius Audin, *L'Imprimeur du Roi*, Lyon, 1925.

4. Lors de l'enquête royale de 1700-1701 (BN, n.a.f. 399, fol. 556), Marcellin Sibert se dit natif de Lyon et âgé de 40 ans ; il déclare avoir fait apprentissage « sous son père » et travailler « sous le nom et privilège de sa mère », veuve de Claude Sibert ; il fait alors rouler quatre presses montées et emploie quatre compagnons. (JDM)

5. Cf. Marius Audin, *L'Imprimeur du Roi*, Lyon, 1925.

6. *Le Parfait mareschal qui enseigne à connoître la beauté, la bonté et les défauts des chevaux...* par Jacques de Solleysel sieur Du Clapier, dont on connaît une première édition à Paris, chez Gervais Clousier, en 1654, a été réédité sous un nouveau privilège (attribué à P. Aubouyn le 21 janvier 1694 pour quinze ans et partagé ensuite avec Pierre Émery et Charles Clousier) par Pierre Aubouyn à Paris en 1698 (il est amusant de noter que cette édition porte précisément mention de deux significations du nouveau privilège aux syndics des libraires et des imprimeurs de Lyon des 7 et 11 septembre 1697). (JDM)

7. Pierre II Aubouyn (1640?-1712) a exercé la librairie à Paris de 1666 à 1712, le plus souvent associé à Pierre Émery (1652?-1730), et à Charles Clousier (1650?-1703?), eux-mêmes en activité de 1675 à 1730 et de 1686 à 1703 respectivement (cf. Jean-Dominique Mellot, Élisabeth Queval, *Répertoire d'imprimeurs/libraires XVI^e-XVIII^es*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1991, 3^e édition).

8. BN ms. fr. 22074, pièce 78 : arrêt du Conseil d'État privé du roi confisquant au profit de Pierre Aubouin et Pierre Émery, libraires à Paris, la contrefaçon du *Parfait maréchal* de Solleysel, par Sibert, imprimeur à Lyon, et prononçant la déchéance de celui-ci (Versailles, 5 mars 1708, 3 p. in-4°). (JDM)

9. *Arch. Lyon*, HH 102, 4 février 1708 (JP).

10. Les *Sermons* du P. Louis Bourdaloue (1632-1704), S.J. on en effet été publiés pour la première fois en 1707 à Lyon (Anisson et Posuel) et à Paris (Claude Rigaud). (JDM)

11. *Arch. Lyon*, HH 103 (JP).

12. *Emblemes ou Devises chretiennes : ouvrage mêlé de prose & de vers, et enrichi de figures, dédié au Roy. Seconde édition.* — à Lyon, chez Mathieu Chavance, libraire, rue Merciere. M.DCCXVII (A Lyon, de l'imprimerie de Marcellin Sibert, rue Confort, à l'Epée royale).— [6] - 407 - [1]p. ; 12°.

Le frontispice gravé, sans date, porte à l'adresse : A Lion chez la Veuve Chavance et Mt. Chavance fils. Le privilège, en date du 23 janvier 1699, est établi au nom de la veuve de C. Chavance pour douze ans ; « achevé d'imprimer pour la première fois le 25. mars 1701 » (exemplaire BN [Z. 17536]). Un autre exemplaire, qui ne diffère que par la dernière page et le dernier feuillet n.ch, ne comporte pas d'achevé d'imprimer au nom de Marcellin Sibert mais un nouveau privilège, au nom du seul Mathieu Chavance, en date du 13 octobre 1718, pour douze ans encore (BN [Z. 17514]), or la page de titre mentionne toujours la date de 1717. À noter enfin que les deux exemplaires sont parsemés de bandeaux et culs-de-lampe aux initiales « MS » (Marcellin Sibert). Première édition de cet ouvrage dû à Georgette de Montenay : Lyon, J. Marcorelli, 1571, in-4° (BN [Rés. Z. 906]). (JDM)

13. Par exemple : *Le Fanatisme aboli, ballet...*, Lyon, Marcellin Sibert, 1705, 15 p. in-4° ; *Les Jeux olympiques, ballet orné de machines et de changemens de théâtre...*, *ibid.*, 1714, 12 p. in-4° ; *L'Espérance, ballet dansé à la tragédie de Theagème et Chariche, par les pensionnaires du collège de la Sainte-Trinité*, *ibid.*, 1717, 14 p. in-4° (cf. P Carlos Sommervogel, S.J., *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, Bruxelles-Paris, t. V, 1894 (Lyon, col. 227-229). En réalité ce collège était loin d'être seulement un séminaire. (JDM)

14. Il s'agit du *Traité de l'abus du vrai sujet des appellations qualifiés de ce nom d'abus...* de l'avocat bourguignon Charles Févret (1583-1661), défenseur des libertés de l'Église gallicane, dont la première édition est de Dijon, 1654, et dont on connaît plusieurs rééditions augmentées jusqu'en 1777.

15. L'abbé Pierre Danet (1650?-1709) est l'auteur d'ouvrages de grammaire d'abord destinés à l'usage du Grand Dauphin, dont il a été l'un des précepteurs. Son *Magnum dictionarium latinum et gallicum...*, Paris, 1691, in-4°, édition amplifiée de son *Dictionarium latinum et gallicum*, a connu de nombreuses rééditions, dont celles de Nicolas Deville en 1708 et 1726 puis celles des « Frères Deville » en 1738 et 1739 à Lyon.

16. « Rapport de Cl. Bourgelat sur le commerce de la librairie et de l'imprimerie à Lyon en 1763 », publié par L. Moulé, d'après le ms. fr 22128 (fol. 291-302) de la Bibliothèque nationale, in *Revue d'histoire de Lyon*, t. 13, 1914, pp. 51-65.

17. *Arch. Lyon*, HH 103 (JP).

18. *Arch. Lyon*, HH 103 (JP).

19. *Arch. Lyon*, HH 103 (JP).

20. BN ms. fr. 22070, pièce 58. (JDM)

21. Condamné à mort par la commission révolutionnaire de Lyon le 15 décembre 1793, il a été exécuté le jour même ou peu après. Pour l'inventaire de ses biens et de son fonds, cf. Roger Chartier, « Livre et espace : circuits commerciaux et géographie culturelle de la librairie lyonnaise au XVIII^e siècle », *Revue française d'histoire du livre*, n° 1-2, 1971, pp. 77-108, d'après Arch. dép. Rhône IQ 778 Bureau de commerce (pour la liquidation des commerces exercés par les contre-révolutionnaires exécutés), germinal-prairial an III (mars-juin 1795).